

KIT Collectivité

La transition vers le zéro phyto
& le développement de la bio locale

www.0phyto-100pour100bio.fr

BIO
CONSOMACTEURS



générations
FUTURES

Sommaire

I. Introduction p. 4

II. Pourquoi s'engager vers le zéro phyto, 100% bio ? p. 6

1. Qu'appelle-t-on produit phytosanitaire ? Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?
2. Une démarche sociale, écologique et éthique
3. Le cadre réglementaire et législatif

III. Comment s'engager vers le zéro phyto ? p. 18

1. Analyser les pratiques de la commune
2. Définir des objectifs d'entretien
3. Trouver des financements
4. Choisir les méthodes alternatives
 5. Sensibiliser la population locale et accepter la flore spontanée
 6. Espaces particuliers
 7. Effectuer des tests et mettre en pratique les méthodes alternatives
 8. Évaluer les actions réalisées

IV. Comment s'engager vers le 100% bio p. 28

1. Impulser une démarche collective
2. Accompagner les agriculteurs dans la conversion à l'agriculture biologique
3. Développer des circuits courts de proximité
4. Démocratiser l'accès à la bio
5. Introduire la bio en restauration collective
6. Instaurer des jardins potagers collectifs bio et écologiques
7. Sensibiliser

V. Le kit élu, un outil inscrit dans la campagne p.38
« zéro phyto 100% bio ! »

VI. Des outils pour approfondir p.42

I Introduction

Que ce soit en agriculture, dans les espaces publics ou dans les jardins privés, l'utilisation des pesticides est banalisée – et ce depuis les années 50. Fidèles à leur étymologie, ils tuent (le suffixe -cide signifie tuer) les êtres vivants et sont utilisés pour éliminer insectes dits indésirables, “mauvaises herbes” et toutes sortes de “nuisibles”. Quelles conséquences pour l'homme et la biodiversité ?

Les nombreux scandales dont fait (font) l'objet les pesticides rappellent que leur usage est loin d'être anodin. Dès 1962, la biologiste Rachel Carson dénonçait les conséquences dramatiques de l'insecticide DDT sur la biodiversité ; depuis, les études scientifiques montrant la dangerosité des pesticides se sont multipliées. L'Inserm notamment, a publié en 2013 une expertise collective qui démontre les liens entre exposition aux pesticides et un certain nombre de maladies telles que les cancers ou la maladie de Parkinson¹.

Pourtant, la situation évolue doucement, notamment en France qui se situe au troisième rang mondial en termes de consommation de pesticides, derrière les États-Unis et le Japon. Entre 60 000 et 65 000 tonnes sont épandues chaque année dans les champs. Sur près de 30 millions d'hectares de surface agricole cultivés, seulement 4% sont consacrés à l'agriculture biologique, un chiffre en dessous des 6% attendus pour 2012 à l'issue du Grenelle de l'environnement qui s'est tenu en 2007. L'objectif de servir 20% d'aliments issus de l'agriculture biologique en restauration collective publique est toujours loin d'être rempli : 3% des repas seulement sont bio. Si l'utilisation de produits phytopharmaceutiques concerne principalement l'agriculture, 5 à 8 % du tonnage de substances actives commercialisées chaque année en France concernent les zones non agricoles (ZNA : voiries, trottoirs, parcs publics, terrains de sports ou de loisirs, zones industrielles, aéroports...). Ces usages constituent une source importante d'exposition des populations et de pollution de l'environnement (contamination de l'eau, des sols, perte de biodiversité...).

1. <http://www.inserm.fr/actualites/rubriques/actualites-societe/pesticides-effets-sur-la-sante-une-expertise-collective-de-l-inserm>

Malgré tout, des initiatives se développent partout en France en faveur d'alternatives non chimiques et faisant la promotion de la bio. Des élus et agents de nombreuses collectivités de toute taille ont déjà pris les devants et compris les enjeux, tant économiques, sociaux, écologiques que sanitaires, liés à cette situation. Ils ont engagé des mesures fortes visant à valoriser l'agriculture biologique sur leur territoire et/ou à réduire - voire supprimer - l'usage des pesticides dans leur commune pour le bien de leurs administrés et de l'environnement. D'après l'Agence Bio, en 2014, 59% des établissements de restauration collective ont proposé des produits bio à leurs convives ne serait-ce que de temps en temps. Le marché alimentaire bio, quant à lui, a été multiplié par 4 en plus de 10 ans.

Ce kit, outil de la campagne zéro phyto 100% bio, a pour objectif **d'accompagner les maires et les autres élus** dans la démarche vers le zéro pesticide et le 100% bio, en présentant les étapes clés ainsi que des outils pour approfondir les connaissances et connaître les détails de chaque étape. N'hésitez pas à le diffuser et le partager avec les services concernés pour que chacun puisse se l'approprier et saisir les enjeux de la démarche.

II

Pourquoi s'engager vers le zéro phyto, 100% bio ?

1 Qu'appelle-t-on pesticide ou produit phytosanitaire ? Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

Qu'appelle-t-on produit phyto ?

Un produit phytosanitaire (également appelé produit phytopharmaceutique ou pesticide, voire produit de santé des plantes) est un produit contenant une substance dite active mélangée à des adjuvants (comme des agents mouillants, des synergisants etc.) répandu sur une culture ou des végétaux d'ornements pour lutter contre des organismes considérés comme « nuisibles ». C'est un terme générique qui rassemble les **insecticides** (pour se débarrasser des insectes), les **fongicides** (champignons), les **herbicides** (végétaux), les **rodenticides** (rongeurs) ou encore les **molluscicides** (limaces, escargots). On trouve également dans les pesticides des produits de lutte anti-vectorielle, des produits à usage domestique de la catégorie des biocides et des produits à usages vétérinaires.

Ne sont traités dans ce document que des pesticides ayant obtenu des **Autorisations de Mise sur le Marché** (AMM) pour des emplois autorisés **dans les espaces verts**.



Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

> 1. Un mode de production respectueux des équilibres naturels...

L'agriculture biologique se base sur le respect des équilibres biologiques, de la biodiversité et des cycles naturels et s'oppose aux agricultures conventionnelle et raisonnée, à travers différents principes :

- Le rejet des organismes génétiquement modifiés (OGM)
- La non-utilisation de produits chimiques de synthèse et d'engrais chimiques.
La protection des plantes des maladies et des ravageurs se fait par la prévention, en sélectionnant des espèces adaptées, plus résistantes aux maladies ; la prolifération des nuisibles est limitée par la rotation des cultures
- Le recyclage des matières organiques
- Des pratiques d'élevage plus respectueuses du bien-être animal : accès au plein air, nourriture bio, médecine douce sans antibiotiques, pas d'hormones...



> 2. ...et strictement réglementé

L'étiquetage des produits bio répond à des règles strictes. Depuis 2010, le logo bio européen est obligatoire pour tout produit bio cultivé, préparé ou préemballé dans un État membre de l'UE, contrairement au logo français AB qui est facultatif. Le logo bio garantit qu'au moins 95% des ingrédients composant le produit sont d'origine biologique et que la ferme, le transformateur et le distributeur sont contrôlés au moins une fois par an.

La réglementation bio de 2009 a préservé les principes fondamentaux de la bio à quelques mesures près : une pollution transgénique de 0,9% des produits bio commercialisés est tolérée, et elle incite les pays européens qui le souhaitent à être plus exigeants dans l'attribution du label.

Pour suppléer ces dispositions laxistes, des marques privées reconnues pour leurs exigences, telles que Bio Cohérence ou Nature et Progrès, ont lancé leur propre label. Ainsi, aux côtés du label bio européen peut figurer le logo d'une marque privée définissant des niveaux d'exigences spécifiques complémentaires à la réglementation européenne.

Les contrôles du respect de la réglementation bio sont effectués à tous les échelons de la filière, du producteur au distributeur une fois par an minimum. Des contrôles inopinés et des analyses d'échantillons prélevés sur les cultures peuvent être réalisés par neuf organismes extérieurs indépendants et agréés par les pouvoirs publics (Ecocert France, Agrocet, Certipaq...). L'agriculture biologique est le mode agricole le mieux contrôlé.



2 Une démarche sociale, écologique et éthique

> ... pour protéger la santé de la population

Des études scientifiques, attestant de liens très probables entre l'exposition aux pesticides et certaines maladies graves, n'ont cessé de se multiplier pendant des années dans l'indifférence générale. Aujourd'hui, des organismes nationaux et internationaux reconnaissent enfin la dangerosité des pesticides.

Les dangers de l'exposition



Les personnes en charge de la pulvérisation des pesticides, à savoir bien souvent les agents techniques des espaces verts, les exploitants et salariés agricoles, sont les plus exposés aux impacts des pesticides car ils sont en contact direct avec les produits. Ils ne sont pas les seules victimes potentielles de ces produits puisque les personnes exposées de manière indirecte comme les professionnels travaillant sur les lieux de pulvérisation après les épandages, les travailleurs de l'agroalimentaire ou les riverains des champs, vignes, vergers ou autres parcelles pulvérisées sont aussi concernés.

Ces expositions peuvent entraîner des intoxications aiguës (allergie, asthme, nausées, maux de tête, troubles oculaires etc.) comme des intoxications chroniques : la maladie de Parkinson et le Lymphome non hodgkinien sont notamment inscrites au tableau des maladies professionnelles de la MSA². Mais ce ne sont pas les seules maladies pouvant être liées à l'exposition aux pesticides. En effet, l'expertise

collective de l'INSERM³ confirme en 2013 des « présomptions fortes ou moyennes » de lien entre les pesticides et le cancer de la prostate et du système lymphatique (moelle osseuse, rate...), la leucémie, Alzheimer, divers troubles cognitifs (certains cancers notamment au niveau du cerveau, de la prostate ou du sang ; des maladies neurodégénératives, une hypersensibilité aux substances chimiques etc.). Plusieurs études ont révélé qu'une exposition prolongée aux pesticides augmentait les risques de fausses couches et de malformations à la naissance.

2. MSA : sécurité sociale agricole

3. INSERM : institut national de la santé et de la recherche médicale

EN CHIFFRES

220 000

Selon l'OMS, il y a chaque année dans le monde 1 million d'empoisonnement graves dus aux pesticides et environ 220 000 décès.

5x

5 fois plus de risques d'avoir la maladie de Parkinson

1,6x

1,6 fois plus de risques d'avoir la maladie d'Alzheimer

La contamination alimentaire

Des résidus de pesticides se retrouvent dans les aliments, à cause de pulvérisations directes ou par pollution de leur environnement (sol, air...) et sont susceptibles d'être ingérés par l'homme. Les analyses officielles faites par les services vétérinaires de la DGAL⁴ du ministère de l'agriculture ou par la DGCCRF⁵ pour le compte de l'Europe montrent qu'un végétal sur deux non bio peut contenir un ou plusieurs résidus de pesticides.

Ingérer des pesticides n'est pas sans conséquences, en témoigne une étude diffusée par Générations futures sur leur impact sur la qualité du sperme, publiée en 2015 : « les plus gros consommateurs des fruits et légumes estimés comme les plus contaminés par cette étude avaient 49% de spermatozoïdes en moins et 32% de spermatozoïdes morphologiquement normaux en moins dans leur éjaculat que les hommes les moins consommateurs de ces fruits et légumes⁶ »

Selon l'enquête Menus toxiques menée par Générations futures en décembre 2010, il y a 223 moins de résidus de pesticides dans les aliments bio. 17 résidus de pesticides suspectés d'être cancérigènes ou perturbateurs endocriniens ont été détectés dans des produits non bio contre 1 seul dans les produits bio.

> ... pour préserver l'environnement.

Pour le climat : En diminuant l'utilisation des énergies fossiles, en réduisant l'utilisation de produits agrochimiques (qui exigent de produire de grandes quantités de combustible d'origine fossile), et en exploitant les ressources renouvelables, l'agriculture biologique contribue à atténuer les effets de serre et à réduire le réchauffement de la planète grâce à sa capacité à stocker le carbone dans les sols.

Pour la forêt : Saviez-vous que 80% de la déforestation de la forêt amazonienne est due à l'élevage ? Les terres sont en effet dédiées non seulement aux pâturages mais surtout aux champs de soja transgénique que la France importe pour nourrir son bétail. En élevage bio, les animaux sont nourris avec une alimentation bio dont 60% est issue de la ferme où ils sont élevés.

Pour la qualité des sols, de l'air et de l'eau : Certains pesticides peuvent impacter négativement l'activité biologique des sols, les rendant ainsi moins nourriciers pour les plantes qui y poussent. Ils s'accumulent dans le sol et contaminent alors tout ce qui entre en contact avec ce dernier, y compris les eaux souterraines (par infiltration) et superficielles (par ruissellement, par des résidus emportés par le vent...), qui peuvent être destinées à la production d'eau potable. Par ailleurs, le mode d'épandage (souvent par pulvérisation) implique qu'une grande partie de produit se laisse entraîner dans des endroits parfois très éloignés de leur destination initiale. Il serait faux de penser que l'on trouve des pesticides dans l'air uniquement en milieu rural. Comme le montrent de nombreuses études réalisées par les AASQA⁷, on retrouve de nombreux résidus de pesticides dans l'air urbain et rural, durant et hors des périodes d'épandages.

Pour fertiliser les sols, les agriculteurs bio utilisent des engrais organiques, et introduisent dans leur assolement des légumineuses capables de fixer l'azote de l'air et de rendre ce dernier disponible dans le sol. Le désherbage mécanique et la lutte biologique sont des solutions alternatives⁸ pour protéger les cultures.

4. Direction Générale de l'alimentation

5. Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

6. <http://www.generations-futures.fr/pesticides/residus-de-pesticides-dans-les-fruit-et-legumes/>

7. Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (exemple AirParif ou Atmo Picardie)

8. Alternatives détaillées plus loin

EN CHIFFRES

Une enquête sur les substances chimiques présentes dans notre alimentation a été menée en 2010 dans le cadre de la campagne Environnement et cancer, menée par Générations Futures et HEAL. Les aliments d'une journée constituée de quatre repas et un en-cas ont été analysés, et les conclusions ont été les suivantes :

128

128 résidus chimiques dans la journée qui représentent 81 substances chimiques différentes

36

36 pesticides ingérés

47

47 substances différentes cancérigènes suspectées

37

37 perturbateurs endocriniens suspectés

QUELQUES CHIFFRES SUR LA POLLUTION DES EAUX

En 2011, **377 pesticides différents** ont été détectés au moins une fois dans **93% des points de suivi** des cours d'eau. 19% des points présentent plus de **20 pesticides différents**.

– Source : developpement-durable.gouv.fr

Il faut ici aussi penser au coût de la dépollution de l'eau et des retombées économiques que pourrait engendrer une eau moins polluée.

> ... pour sauvegarder la biodiversité

La question des impacts des pesticides sur les écosystèmes est extrêmement vaste. L'utilisation de pesticides de synthèse aussi bien en agriculture qu'au jardin ou dans les espaces verts a un impact sur la faune et la flore à la fois direct (disparition d'animaux par ingestion directe du produit) et indirect⁹ (ressources vitales polluées – eau ou nourriture, disparitions d'espèces entraînant une réduction des réserves en nourriture d'autres espèces...), comme en attestent les rapports de l'INRA¹⁰ ou du Musée national d'Histoire naturelle. L'escalade chimique entraîne l'apparition de déserts biologiques et les substances rémanentes se transmettent tout au long de la chaîne alimentaire.

> Outre le danger de mort par empoisonnement, les animaux peuvent :

- Développer certaines pathologie comme des cancers,
- Avoir un fonctionnement anormal de la thyroïde,
- Avoir une fertilité diminuée,
- Avoir une féminisation des organes reproducteurs pour les mâles,
- Rencontrer une perturbation du système immunitaire.

Les pesticides sont une des causes de la disparition de près de 500 000 colonies d'abeilles ces 5 dernières années en France.



Les abeilles, et autres pollinisateurs, sont l'une des espèces les plus menacées par l'emploi excessif des pesticides alors qu'elles sont indispensables à notre écosystème de par leur fonction de pollinisation. Leur disparition causerait un préjudice économique local majeur. Les pesticides agissent sur leur système nerveux entraînant désorientation et perte de mémoire, ce qui a pour conséquence leur affaiblissement et le déclin de leur population.

Durant l'hiver 2015, de nombreux apiculteurs français ont perdu entre 50 et 60% de leurs ruches, perte accompagnée d'une chute de la production de miel en dessous de 10 000 tonnes. La culpabilité peut être en grande partie incombée aux 7 molécules néonicotinoïdes présentes dans 40% des insecticides. Les oiseaux sont d'autres victimes collatérales de ces produits.

– Source : Reporterre.

9. http://www.natureparif.fr/attachments/observatoire/Indicateurs/2011/Dossierdepresee_indicateurs2011.pdf, voir p. 13

10. INRA : Institut national de la recherche agronomique.

> ... pour un meilleur traitement des animaux

La bio exclut les élevages hors-sols : pas de cages pour les poules, pas d'attaches, les animaux ont droit à une litière en paille ainsi qu'à un accès à l'extérieur. Lorsque des soins sont requis, on utilise en priorité les médecines douces. Les traitements antibiotiques sont tolérés mais limités. Le gavage est interdit.

> ... pour développer et revaloriser l'économie locale et les métiers de l'agriculture

L'agriculture biologique se veut respectueuse de l'autonomie de l'agriculteur ; elle prône les circuits courts de distribution, la vente directe et les échanges entre producteurs et consommateurs, favorisant ainsi le développement des entreprises agricoles et agro-alimentaires locales et d'une économie sociale de proximité. Ce fonctionnement présente de multiples avantages : permettre une meilleure traçabilité, une meilleure accessibilité des produits bio pour le consommateur, une rémunération plus avantageuse pour le producteur, en plus de réduire la pollution liée aux transports. En France, (en quelle année ?) plus de 50% des fermes bio pratiquent les circuits courts – ce chiffre monte à 66% dans la région Rhône-Alpes contre seulement 30% des fermes non bio.

Par ailleurs, l'agriculture biologique permet de créer plus d'emplois dans les milieux ruraux : les exigences du cahier des charges de l'agriculture bio sont telles qu'une main d'œuvre plus importante (en moyenne, supérieure de 20% à 30%) est nécessaire par rapport à l'agriculture conventionnelle, à surface égale.

Il existe de nombreux circuits courts bio à dimension sociale. En choisissant de commercialiser collectivement ce que chacun vendait individuellement, les producteurs bio créent des emplois s'inscrivant dans des démarches d'économie sociale et solidaire.

> ... pour une éducation au goût et à une alimentation de qualité

La monotonie des repas, la pauvreté nutritionnelle des produits liés à l'industrialisation des processus de transformation, et l'adjonction massive de sel, de sucre et de matières grasses (en particulier les matières grasses hydrogénées ou acides gras trans) conduisent à la progression de l'obésité et du diabète, notamment chez les adolescents. En France, près de 15% des enfants de 3 à 17 ans sont en surpoids et 3,5% sont obèses, d'après l'Institut de veille sanitaire et l'Institut national du cancer (études 2006-2007).

Les produits biologiques ont des teneurs plus élevées en composants bénéfiques : plus de matière sèche, de vitamine C et d'anti-oxydants dans les fruits et légumes, meilleur équilibre des acides aminés dans les céréales. La transformation biologique utilise moins d'additifs et préserve mieux les qualités nutritionnelles de la matière première. Des repas bio en restauration collective sont ainsi une manière de démocratiser l'accès à une alimentation de qualité, pour qu'elle soit accessible à tout le monde quel que soit le niveau social.

3 Le cadre réglementaire et législatif

> Sortir des pesticides, c'est respecter la loi

- La loi Labbé : les pesticides interdits dans les espaces publics dès 2017

En janvier 2014, l'Assemblée nationale adopte la loi Labbé, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Le texte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019, pour laisser le temps aux industriels de s'adapter. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Le plan Ecophyto

Le plan Écophyto, issu des négociations du Grenelle de l'Environnement et de la Directive européenne sur les pesticides, est lancé et coordonné en 2008 par le Ministère de l'agriculture. L'axe n°7 du plan vise à « réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques dans les zones non agricoles (ZNA) ». Il est spécifique aux jardins particuliers, espaces verts, parcs et jardins, cimetières, terrains de sport ou de loisirs, les voiries et trottoirs, et les zones industrielles, terrains militaires, aéroports, ou voies ferrées. Plusieurs obligations ont été mises en place, telles que celle, pour les techniciens des collectivités territoriales, de détenir un certificat individuel (« certiphyto ») pour la manipulation et l'utilisation de produits phytosanitaires, délivré par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de leur région. L'objectif initial du plan était de réduire l'utilisation des pesticides de 50% d'ici 2018, cependant, la consommation de pesticides a augmenté de 5% en France sur une période glissée de 2010 à 2013. Une révision du plan a eu lieu en 2015 avec la volonté de garder cet objectif de réduction de 50% des pesticides mais il a été repoussé en 2025. Les intentions du plan Ecophyto semblent louables mais il reste encore aujourd'hui trop vague et trop peu contraignant afin d'opérer un réel changement des systèmes de production et de se tourner réellement vers le zéro phyto.

> Arrêté pesticides et vent

Selon un arrêté relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires mis en place le 12 septembre 2006, il est interdit d'épandre des pesticides lorsque le vent est supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort (19km/h).

> Arrêté espaces publics

Le 27 juin 2011, un arrêté a été mis en place interdisant l'utilisation de certains produits toxiques dans des lieux fréquentés par le grand public ou des personnes vulnérables, à savoir les « cours de récréation et espaces fréquentés par les élèves dans l'enceinte des établissements scolaires ; espaces fréquentés par les enfants dans l'enceinte des crèches, haltes-garderies et centres de loisirs ; aires de jeux destinées aux enfants ; proximité des bâtiments d'accueil des personnes âgées, malades ou handicapées ». De manière générale, les produits cancérigènes, mutagènes ou bioaccumulables sont interdits « dans les parcs et les jardins, les espaces verts et les terrains de sports et de loisirs ouverts au public ». En revanche, les agents municipaux y sont quand même exposés car la loi précise que « cette disposition ne s'applique pas si l'accès aux lieux mentionnés peut (ôter « en ») tout ou partie être interdit au public pour une durée totale ne pouvant être inférieure à douze heures après la fin du traitement ». Cependant, il y a obligation d'afficher 24h avant le traitement et ce jusqu'à la fin. Cet affichage doit comporter l'accès interdit, la date de traitement, le produit utilisé et la durée d'interdiction.

La bio : les obligations légales

> La circulaire du 3 décembre 2008

La circulaire relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » précise que la politique d'achat de l'État doit se faire dans une approche de développement durable. Elle ordonne à chaque ministère de mettre en œuvre un « Plan Administration Exemplaire » dans lequel ils doivent inclure les objectifs et actions des 20 fiches annexes. La fiche n°5 concerne l'alimentation, et vise à « réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires en orientant la restauration collective publique vers des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement, notamment en termes de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et des ressources en eau ». L'objectif était d'atteindre 15 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration de ces administrations et établissements publics sous tutelle pour 2010 et 20% pour 2012 au travers des actions telles que : favoriser le groupement de commandes, diminuer la ration moyenne de viande ou favoriser les produits de saison.

> Le plan ambition bio 2017

Ce plan fixe à 20% le volume d'achat en bio en restauration collective (qui ne représente aujourd'hui que 2,4 %) et vise à doubler le pourcentage de surface agricole en agriculture biologique pour passer de 3,8% fin 2012 à près de 8% d'ici fin 2017. La recherche, la sensibilisation des élèves, enseignants et parents, la structuration de filières et la formation des acteurs sont aussi au programme des 6 axes du plan.

> Le Grenelle de l'environnement

Le Grenelle a fixé plusieurs objectifs en 2007, pour la France, notamment en termes d'agriculture biologique. Étaient notamment prévus dans le plan agriculture biologique : horizon 2012 un triplement des surfaces cultivées en bio (soit 6% de la surface agricole française) et l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective publique à hauteur de 20%. Aujourd'hui, bien que le nombre d'agriculteurs en bio ne cesse de croître, les terres bio ne représentent environ 4% de la surface agricole utile (SAU). Tout juste 3% des produits en restauration collective publique sont issus de l'agriculture biologique, bien loin des objectifs annoncés.



Comment s'engager vers le zéro phyto ?

Les pesticides n'ont plus la cote. Selon un sondage IFOP réalisé pour Agir pour l'environnement, 84% des français sont plutôt favorables (23%) ou tout à fait favorables (61%) à une interdiction de la commercialisation de ces produits en grande distribution. La répercussion de l'utilisation des pesticides sur l'environnement et la santé n'est donc pas sans générer une certaine inquiétude. Supprimer leur utilisation doit se faire en douceur, selon un rythme adapté. C'est une démarche collective que chacun doit s'approprier.

1 Analyser les pratiques de sa commune

Avant de commencer sa démarche de suppression des pesticides, il est nécessaire que la commune réalise l'inventaire de ses pratiques :

- en faisant un plan de désherbage communal et un plan de gestion différenciée, qui permettra de recenser les surfaces désherbées et les méthodes de désherbage correspondantes, les zones à risque du point de vue de la qualité de l'eau...
- en faisant un inventaire des moyens humains (nombre de personnes, qualifications...) et des moyens matériels.

Ainsi, la commune sera en possession d'une cartographie précise des zones qu'elle entretient et des moyens correspondants. Elle pourra alors déterminer quels sont ses objectifs et les moyens à mettre en place pour entamer une démarche vers le zéro phyto.



2 Définir les objectifs d'entretien

Une fois la liste exhaustive des zones désherbées établie, il s'agira d'identifier les espaces où :

- il n'est plus jugé utile de désherber
- il est nécessaire de continuer à désherber, mais dans une moindre mesure
- un désherbage efficace doit être maintenu : zones qui présentent des dangers pour la sécurité (comme les bords de route) ou à caractère sensible (comme les cimetières).

Dans cet inventaire, il sera utile de préciser les contraintes qui peuvent s'appliquer comme leur fréquentation ou leur « sensibilité ».

Cette étape permet de mettre en place une discussion entre les élus et le personnel des services techniques autour de l'utilité du désherbage, et de commencer un processus d'évolution des points de vue sur « les mauvaises herbes ». En effet, la démarche vers le zéro phyto doit être collective et une bonne communication entre les différents acteurs est essentielle. La population locale doit faire également partie de la démarche et doit être sensibilisée au changement le plus tôt possible. La communication peut démarrer avant la mise en place de nouvelles méthodes, au travers d'articles dans le bulletin municipal ou d'affichages en mairie par exemple.

« La première clé de la réussite vers la suppression des pesticides a été de mettre en valeur le personnel sensible à la réduction des pesticides, en les mettant à des postes d'encadrement. Toute l'organisation du service Espaces Verts a été modifiée. Le métier de jardinier a été remis au coeur de la problématique : tout le monde est capable de pulvériser des pesticides, par contre tout le monde n'est pas capable de travailler un végétal. Les agents ont donc été formés au fleurissement dit durable, à la reconnaissance des végétaux, la taille, et aux méthodes alternatives de désherbage ...

Le mulching a été largement utilisé, afin de limiter la croissance des adventices et de l'arrosage. De manière générale, nous ne partons pas sur une optique de désherbage mais de maintien de l'herbe basse. Les surfaces fleuries ont été multipliées par quatre, sans modification du budget alloué. L'argent qui n'a pas été utilisé pour l'achat de pesticides a été utilisé pour employer du personnel lors de fortes périodes de pousses, en mai et juin. Généralement, nous faisons appel à des personnes en insertion. »

– *Témoignage de Cathy Biass-Morin, directrice des espaces verts de la ville de Versailles (78)*



10 PVC
FACE

3 Trouver des financements

Vous pouvez demander de l'aide à l'agence de l'eau de votre territoire : les agences de l'eau accompagnent les collectivités dans l'objectif zéro phyto, notamment en finançant en partie les études de diagnostic de pratiques ainsi que l'élaboration et la réalisation d'un plan d'actions. Contactez celle de votre région pour en savoir plus.

Pour limiter les coûts, vous pouvez également mutualiser les investissements nécessaires entre plusieurs communes, voire entre certains départements et régions.

4 Choisir les méthodes alternatives

Les méthodes les plus souvent utilisées sont citées ci-dessous. A chaque commune de trouver la combinaison de différentes techniques alternatives qui correspond le mieux à ses besoins. Pour se faire aider dans ses choix, il ne faut pas hésiter à contacter un écologue ou un bureau d'études.

a) Le désherbage alternatif : une technique curative

> Le désherbage mécanique manuel

Le désherbage mécanique manuel à l'aide de binette, couteaux désherbeurs ou sarcloirs est le plus respectueux de l'environnement. Il nécessite un temps de travail de la part des agents techniques plus important, ce qui peut être vu comme un inconvénient ou comme un avantage si l'on y voit la création d'emplois durables.

> Le désherbage mécanique électrique

Les brosses rotatives sont constituées de balais généralement en acier ou en nylon. Ces engins arrachent les jeunes pousses par une action de décapage des zones imperméables, comme les trottoirs par exemple.

Les sabots rotatifs permettent de déraciner les herbes indésirables des sols perméables comme les graviers ou le sable en les travaillant sur quelques centimètres.

> Le désherbage thermique

Le désherbeur thermique à eau chaude : L'eau montée à haute température provoque l'arrêt de l'activité biologique de la plante qui finit par noircir et mourir.

Le désherbeur thermique à vapeur : Le principe est le même que précédemment, sauf que l'eau est sous forme de vapeur.

Le désherbeur thermique à mousse : On applique sur le végétal une mousse composée d'eau, de fibres de noix de coco et d'amidon de maïs. De par sa consistance, la mousse reste plus longtemps sur le végétal que l'eau ou la vapeur, ce qui augmente son efficacité.

Le désherbage thermique à gaz : La très haute température de la flamme nécessite un court passage sur la plante d'une à deux secondes. Le but n'est pas de brûler la plante.

Toutes ces méthodes alternatives ont tout de même un impact sur l'environnement de par leur consommation d'énergies fossiles (fuel, gaz) ou leur rejet de dioxyde de carbone. La méthode la plus respectueuse de l'environnement reste de diminuer le désherbage par deux méthodes : le réaménagement de l'espace afin de limiter la pousse des herbes, ou tout simplement l'acceptation de la flore spontanée.

La commune peut fabriquer ses propres outils. C'est ce qu'a fait Laniscat, petite commune bretonne de 830 habitants (Côtes-d'Armor). Deux agents techniques, Nicolas Delacotte et Arnaud Le Denmat, ont inventé un outil pour faciliter le désherbage des zones gravillonnées ou sablées. Inspirés par la bineuse à betterave, ils ont eu l'idée d'apparier un cadre à vélo et une lame – avec le temps, ils ont créé un deuxième outil agrémenté d'ailettes afin de désherber plus facilement les bordures. Cet instrument n'a pas manqué d'inspirer d'autres communes de la région qui ont fabriqué ou commandé le leur selon le même modèle.

b) Réaménager l'espace afin d'avoir moins besoin de désherber : une technique préventive.

Les paillages, posés sur sol humide, représentent plusieurs intérêts :

- En empêchant la lumière de passer, ils bloquent la photosynthèse et empêchent ainsi les herbes indésirables de pousser
- En se dégradant (à condition d'utiliser un paillage organique) ils nourrissent les bactéries du sol et contribuent à la biodiversité du milieu
- Ils maintiennent un bon taux d'humidité dans le sol

Il est possible de réaliser de nombreux paillages différents : feuilles mortes, copeaux de bois, herbe de tonte... Il ne faut pas avoir peur d'être créatif. Évitez les paillages minéraux qui, même s'ils sont efficaces et ont une durée de vie illimitée, ne nourrissent pas le sol. Il en est de même pour les paillages en plastiques.

Les plantes couvre-sol ont l'avantage d'être esthétiques et de proliférer rapidement. Attention tout de même aux espèces envahissantes.

- Les surfaces gravillonnées sont difficiles d'entretien et propices à la pousse d'herbes spontanées. Il est préférable de les remplacer par des surfaces enherbées.
- Les joints sont également des endroits propices à la pousse d'herbes spontanées ; il faut y penser dans la conception d'un espace. Une réfection des joints et des caniveaux est une bonne méthode préventive des herbes non désirées.

Tolérer une herbe plus haute permet de réduire la fréquence de tonte et crée une zone de biodiversité supplémentaire : la nature appelle la nature ! Penser également aux prairies mellifères, très décoratives, ne nécessitant quasiment aucun entretien et qui attirent oiseaux, papillons et abeilles.

> D'autres idées de techniques :

- Augmenter la hauteur de tonte
- Faire une fauche tardive
- Choisir des espèces locales sauvages adaptées à leur environnement

- Enfin, sur les sentiers passants, le désherbage est inutile : le piétinement suffit à tracer un chemin.

« La ville d'Ozoir-la-Ferrière, fortement ancrée dans le développement durable, a cessé l'utilisation de tout pesticide depuis 2014, tant au niveau de ses espaces verts, que de la voirie et des terrains sportifs.

La commune s'est engagée sur une véritable politique en faveur de la biodiversité sur le Parc de la Doure, parc exemplaire sur la ville. L'objectif est de protéger l'environnement par la non-utilisation de produits phytosanitaires, mais aussi de favoriser la vie animale par une diversité des micro-habitats, l'implantation d'abris pour les animaux (haie champêtre, nichoirs...), la plantation de plantes mellifères et la préservation d'ilots refuges d'herbes folles non fauchées afin de permettre aux plantes de grainer et d'offrir des abris aux animaux. »

– Jean-François Oneto, maire d'Ozoir-la-Ferrière (77)

5 Sensibiliser la population locale et accepter la flore spontanée

Une bonne communication envers la population locale est une clé importante de réussite de la transition vers le zéro phyto. Il faudra du temps pour faire accepter à la population locale les nouvelles pratiques d'entretiens. Certains salueront l'initiative mais d'autres peuvent y voir un retour en arrière, de la négligence, une impression de saleté. Il est donc important de communiquer le plus tôt possible sur les nouvelles pratiques, en expliquant les raisons de ces changements.

Il faut faire évoluer dans les mentalités la notion de ce qui est propre et beau : les « mauvaises herbes » peuvent être également appelées herbes spontanées et ne sont pas forcément synonymes de saleté ou de négligence.

Pour communiquer envers la population locale, il est possible de :

- faire paraître des articles dans les bulletins municipaux et la presse locale
- procéder à des affichages en mairie ou directement sur les lieux concernés (parc, jardins...)
- sensibiliser les enfants dans les écoles, qui sensibiliseront à leur tour leur famille
- organiser des événements (soirées, débats, jeux dans la ville, expositions avec démonstration de techniques alternatives, réunions d'information...)
- distribuer des lettres d'information dans les boîtes aux lettres

Il est important également de sensibiliser les jardiniers amateurs sur leurs pratiques, afin que cette démarche soit la plus collective possible.

6 Espaces à contraintes

> Les cimetières

Si la communication est un facteur important de réussite dans la suppression de l'usage des pesticides, elle l'est d'autant plus dans les cimetières. En effet, la population sera d'autant plus sensible à une impression de négligence dans ce type d'endroits. Un affichage à l'entrée du cimetière pour informer du changement des méthodes d'entretien avec l'explication des raisons est nécessaire.

Les cimetières sont souvent fastidieux à entretenir et repenser leur aménagement permet de se faciliter la tâche. Les cimetières comportent souvent des allées gravillonnées très propices à la pousse des herbes folles. Il est conseillé alors de modifier les revêtements en remplaçant ce type d'allées par des allées enherbées par exemple.

Certaines villes ont transformé leurs cimetières en de véritables espaces paysagers, sans modifier le caractère solennel des lieux — bien au contraire.

> Les stades

Les stades sont des lieux très fréquentés : clubs de sports, écoles... et notamment par un public sensible : les enfants ! Il est connu que l'entretien d'un stade est technique et onéreux. Cependant certaines méthodes permettent de limiter les coûts d'un entretien alternatif.

Faire analyser le sol permet de connaître ses besoins nutritifs et ainsi d'ajuster les doses d'engrais (organique et non chimique) à appliquer sur le terrain ainsi que la fréquence d'arrosage nécessaire. De plus, en choisissant une variété d'herbes bien couvrante et adaptée au climat, on limitera ainsi les zones vides qui sont propices à la pousse d'herbes indésirables.

Travail mécanique / communication et sensibilisation des sportifs

> Les bords de route

Les bords de routes, surtout en campagne, représentent une zone sensible car une végétation trop importante peut altérer la sécurité routière. Cependant, certaines zones sont souvent désherbées à tort ou de manière excessive.

Une zone de sécurité de 1m au bord de la route suffit à garantir une bonne sécurité aux usagers de la route. De plus, il n'est pas nécessaire de couper trop ras : en remontant la hauteur de coupe des épareuses, on évite la possibilité de chutes de projectiles et on maintient un écosystème possible.

Les zones posant plus de difficultés à désherber comme les pieds des panneaux, les balises ou les glissières, peuvent être recouvertes de plaques en plastique recyclé, paillage, plante couvre-sol...

« Nous avons voulu rendre les cimetières plus attrayants et avons donc gelé la vente de concessions pour laisser place aux nouvelles plantations. Certains cimetières ont plus de 250 ans. Nous les repensons donc au fur et à mesure, en fonction de notre budget. Il est important d'être accompagnés et c'est le rôle qu'a joué pour nous la labellisation Ecojardin. »

– Cathy Biass-Morin, directrice des espaces verts de la ville de Versailles (78)

7 Effectuer des tests et mettre en pratique les méthodes alternatives

La transition vers le zéro phyto ne doit pas se faire trop rapidement, il faut prendre le temps de tester les nouvelles techniques, former ses équipes, communiquer... Une transition durable vers le zéro phyto prend généralement 2 ou 3 ans.

Les équipes en charge de l'entretien des espaces verts vont devoir révolutionner leurs méthodes de travail. Il est nécessaire de leur donner les clés de réussite en les formant correctement et en les accompagnant de manière régulière.

Il faut leur laisser le temps de la transition afin qu'elles ne soient pas débordées et se démotivent. Il est important qu'elles comprennent tout l'enjeu de cette démarche et se sentent impliquées dès le départ en tant qu'acteurs. Les premiers bénéficiaires de cette démarche sont elles-mêmes puisqu'elles sont les premières exposées aux pesticides.

Différentes structures peuvent vous apporter leur aide concernant la mise en place du zéro phyto, en vous apportant leur expertise technique.

- les Fredon
- les conseils régionaux et généraux
- les CPIE
- les syndicats
- les lycées agricoles
- les parcs nationaux et naturels

Tester la démarche dans une ou plusieurs zones permet de maîtriser les nouvelles techniques avant de les étendre à toute la commune, et de laisser le temps aux agents techniques et aux cadres de se former et de s'approprier les nouvelles méthodes de travail. Cela permet également de tester du matériel avant un éventuel achat (en louant ou en empruntant à une commune voisine par exemple). Pour réduire les coûts, penser à l'intercommunalité au niveau du matériel et des moyens humains.

Il est possible de mettre des panneaux sur les zones tests. Par exemple : « Ici votre commune teste des techniques alternatives d'entretien des espaces verts sans pesticides pour la protection de votre santé et de notre environnement ». Cela laisse le temps à la stratégie de communication mise en place de porter ses fruits.

8 Évaluer les actions réalisées

Il est important de réaliser des bilans de ses pratiques, surtout au début de la mise en place de la démarche de suppression des pesticides.

Les questions auxquelles il vous faudra répondre :

- Quel budget a été alloué à l'entretien alternatif des espaces verts ?
- Quel a été le temps total passé à l'entretien alternatif ?
- Quelles ont été les techniques employées ?
- Le travail a-t-il été accompli comme convenu ?
- Retours du personnel en charge de l'entretien : quelles ont été les difficultés rencontrées, quelles améliorations proposent-ils ?
- Retours des cadres
- Les formations des cadres, agents techniques ont-elles bien eu lieu ?
Un accompagnement technique supplémentaire est-il nécessaire ?
- Retours de la population : la commune a-t-elle reçu des plaintes ? Des encouragements ?
- La communication a-t-elle bien été mise en place, et continue-t-elle à être menée (panneaux, articles, etc.) ?

Une fois son bilan réalisé, la commune peut fixer de nouveaux objectifs afin de réajuster ses pratiques et s'inscrire ainsi dans une démarche de progrès.

Le label EcoJardin¹¹, outil de communication pour les agents comme les élus, est également un bon outil pour faire un état des lieux de ses pratiques et voir les pistes d'amélioration.

¹¹ <http://www.label-ecojardin.fr/>

IV

Comment s'engager vers le 100% bio ?

1 Impulser une démarche collective

> Établir un diagnostic de la situation

De quelles ressources disposez-vous (quels types d'agriculteurs, quels terrains exploitables...) ? Qui sont les potentiels bénéficiaires du projet ? Faites un état des lieux des enjeux de votre territoire (quelle place tiennent les familles ? Combien d'enfants ? De maisons de retraite?), de ses points forts, des parties prenantes afin d'assurer une base solide à votre action.

> Identifier les acteurs concernés et rassembler une équipe de personnes motivées

Il est nécessaire dans un premier temps de rencontrer, réunir et mobiliser tous les acteurs concernés par un projet de développement de l'agriculture biologique, à savoir élus, agriculteurs, agents locaux, commerçants, experts, partenaires financiers, associations locales, consommateurs, parents d'élèves... Puisque chacun a un rôle à jouer dans un stade du projet, il faut instaurer une dynamique de groupe (à travers des débats, des réunions...). Ne négligez pas cette importante dimension collective.

« Nous avons communiqué auprès de la population locale par le biais de conseils de quartier, en expliquant de vive voix aux habitants notre démarche. Nous avons également publié des articles dans le mensuel municipal et la presse locale. Nous communiquons aussi au travers de notre événement Esprit Jardin qui se tient chaque année le dernier week-end de mars et qui accueille maintenant 10 000 personnes. »

– Cathy Biass-Morin, directrice des espaces verts de la ville de Versailles (78)

> Définir des objectifs clairs

Ces objectifs doivent être graduels, un projet d'envergure territoriale (communale ou intercommunale) prend du temps. Pour la restauration collective par exemple, interrogez-vous : quels produits privilégier ? A quelle fréquence ? Souhaitez-vous introduire quelques produits bio tous les jours ou des repas 100% bio ponctuellement¹² ? Comment allez-vous accompagner l'arrivée de ces produits ? Voulez-vous communiquer sur les bienfaits d'une alimentation équilibrée, sur l'environnement ? Décliner votre objectif final en plusieurs sous-objectifs vous permettra à la fois de percevoir votre projet comme réalisable et de suivre son avancée.

> S'inspirer des expériences des autres communes

De nombreuses communes sont déjà dans une démarche de développement de la bio. Ce kit vous apportera quelques témoignages mais les exemples pullulent : vous pouvez consulter notre carte des villes et villages bio (<http://www.villes-et-villages-bio.fr>) pour prendre connaissance des communes près de chez vous qui ont déjà introduit la bio dans leurs cantines, allez voir la liste des communes lauréates du prix zéro phyto 100% bio. N'hésitez pas à vous inspirer de leur expérience, voire à les contacter ! Beaucoup sont fières de leur démarche et seront ravies de donner des conseils.

12. On préférera une démarche progressive, voir plus loin

2 Accompagner les agriculteurs dans la conversion vers l'agriculture biologique

En plus de soutenir l'installation de nouveaux producteurs bio, vous pouvez encourager les agriculteurs déjà en place à se convertir vers la bio et les accompagner. Une conversion ne se fait pas du jour au lendemain et est soumise à des contraintes techniques et économiques, d'où l'intérêt pour les agriculteurs d'être appuyés par les collectivités.

> Informer les agriculteurs

Vous n'êtes pas seuls ! Pour accompagner et faciliter les changements de pratique des agriculteurs, ou tout simplement les renseigner, des organismes spécialisés existent : les conseillers bio des chambres d'agriculture, les groupements d'agriculteurs biologiques, les pôles conversion bio... Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site <http://www.conversionbio.org/>

Vous pouvez également mettre en contact les agriculteurs conventionnels avec des agriculteurs biologiques, voire créer un réseau de parrainage pour encourager le transfert de savoir-faire.

> Oser les expérimentations

Simuler un diagnostic des divers impacts (environnementaux, économiques, techniques...) d'une conversion permet de sensibiliser les exploitants sur l'intérêt de cette conversion tout en donnant un aspect concret à la démarche.

Faire des tests sur des parcelles dédiées permet d'approprier les techniques spécifiques à la bio et de comparer les résultats : désherbage mécanique, rotation des cultures, agroforesterie, pratiques de fertilisation... les idées ne manquent pas.

> Devenir facilitateur

Il y a de multiples moyens pour une collectivité d'apporter un coup de pouce aux exploitants : mettre du matériel à disposition (pourquoi ne pas encourager la création d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole ?), valoriser les produits bio (voir plus loin), apporter un soutien politique, ou mettre en place des dispositifs d'aide (grâce aux mesures agro environnementales territorialisées par exemple, en faisant un contrat de coopération... renseignez-vous sur les aides agricoles). Vous pouvez également demander un co-financement européen.

3 Développer des circuits courts de proximité dans les projets de territoires

Manger bio c'est bien, manger des produits bio qui ont traversé des centaines, voire des milliers de kilomètres... ça l'est un peu moins. Pour dynamiser l'économie de votre collectivité tout en respectant l'environnement, développez l'offre de proximité ! Les circuits courts permettent par ailleurs de réduire les intermédiaires, de mieux rémunérer le producteur et de recréer du lien social.

> Identifier l'offre et la demande

Il existe peut-être déjà une offre en matière de circuits-courts de proximité, identifiez-la : AMAP, ventes à la ferme, marchés, magasins de producteurs... Voyez ensuite quels sont les besoins des structures existantes afin de les aider à se développer et quelle offre nouvelle pourrait être créée. Sondez les associations locales, la population mais aussi les distributeurs pour en savoir plus sur la demande, le but étant d'arriver à concilier les intérêts de tous.

> Développer l'offre

Cela peut se faire de plusieurs manières : en réservant un espace à la bio au marché de la commune, voire en mettant en place un marché uniquement dédié aux produits issus de l'agriculture biologique, en soutenant les AMAP et les coopératives, en fournissant des locaux, en créant un point de vente collectif..

4 Démocratiser l'accès à la bio

Que ce soient les familles à faible budget ou les personnes isolées géographiquement, certaines personnes ont un accès très restreint, voire nul, aux produits issus de l'agriculture bio. L'un des enjeux des collectivités est donc de rendre accessibles ces produits à tout le monde et que la précarité économique n'empêche pas l'accès à une alimentation de qualité. Cela peut commencer à la cantine de l'école, par exemple.

> Apporter des aides au financement

Les collectivités peuvent prendre en charge une partie du prix d'un panier bio par exemple pour proposer des tarifs réduits à ceux qui n'auraient pas de revenus suffisants ; il est également possible de mettre en place un système d'échelonnage en fonction des revenus, des bons alimentaires...

> Adapter l'offre

Prenez en compte la diversité de votre population ! Les étudiants ou les personnes vivant seules n'ont pas les mêmes moyens et besoins qu'une famille nombreuse, d'autres qui sont dans une situation trop précaire pour s'engager un an au sein d'une AMAP... Prévoir des paniers de différentes tailles et différentes exigences d'engagement, permettre les paiements en différé, permettra à tous les publics de trouver leur compte.

La FNAB a réalisé un recueil d'expériences innovantes de circuits de proximité à dimension sociale en bio et une boîte à outils pour les collectivités territoriales (voir les outils en dernier chapitre).

5 Introduire la bio en restauration collective

a) Évaluer les besoins et les capacités de l'établissement

> Réaliser un état des lieux des cuisines et du fonctionnement du restaurant

Il est important de connaître les caractéristiques de l'établissement afin de cerner ses capacités et ses besoins : le service de restauration est-il en gestion directe ou en gestion concédée ? L'établissement dispose-t-il d'une légumerie, qui permet de procéder au nettoyage, épluchage et préparation de fruits et légumes frais ? Qui prend les commandes ? Qui rédige le cahier des charges et à quel moment ? Quel budget est alloué au repas ?

> Évaluer les connaissances et capacités de l'équipe de cuisine

- Quelles sont les formations des cuisiniers ?

> Prendre en compte le budget disponible

> Sonder les convives

Proposer des questionnaires à remplir au moment du repas ou dans la file d'attente, par mail ou par papier, peut être un moyen d'enquêter auprès des convives. On peut également mettre à leur disposition un cahier de remarques. La fin de l'année scolaire est une période idéale pour tester des recettes, discuter et obtenir des retours informels, les élèves étant moins nombreux.

« Mouans-Sartoux propose aux enfants une restauration scolaire respectueuse de la santé et de l'environnement. Cela implique de proposer une alimentation équilibrée mais aussi des produits de qualité tout en s'attachant aux modes et aux lieux de production des aliments. Les repas sont 100 % bio depuis 2012, à base de 100 % de produits bruts, avec une bonne qualité gustative, produits localement. Pour permettre un passage au bio à coût constant, la ville a réduit le gaspillage alimentaire de 82%.

La ville a mis en place une régie municipale agricole qui permet d'atteindre plus facilement l'objectif de servir quotidiennement des légumes bio, locaux et à coût maîtrisé dans un département où l'offre est déficitaire. De plus, la régie agricole participe activement au développement de la surface agricole utile en bio et crée une dynamique de relocalisation de l'agriculture et de sa conversion en bio pour tendre vers l'autosuffisance de production locale pour l'ensemble de la population.

L'exemplarité du projet est un formidable outil de sensibilisation sur la place nécessaire de l'agriculture urbaine. »

– Gilles Pérole, maire-adjoint de Mouans-Sartoux (06)

Plus de détails sur leurs initiatives : <http://restauration-bio-durable-mouans-sartoux.fr/>

b) Se renseigner sur la filière bio locale

> Identifier les fournisseurs et prendre contacts avec eux

La FNAB a mis en place un annuaire des plateformes de producteurs bio qui se sont organisés pour approvisionner les établissements de restauration collective. Cet annuaire, classé par région, est disponible sur le site www.repasbio.org.

> Évaluer les capacités et conditions des fournisseurs

Quels sont les produits proposés ? Les tarifs ? Les périodes de disponibilité, les quantités, les conditions de livraison... ?

> Planifier ses besoins en approvisionnement

L'été, les élèves sont en vacances mais c'est une période riche en production de fruits et légumes : pensez à les conserver ! Dans la mesure du possible, essayez d'établir vos menus en fonction de l'offre, et non l'inverse. Grouper les achats vous permettra de diminuer les coûts et en créant des partenariats, vous assurez un revenu régulier aux agriculteurs.

> Passer un appel d'offre compatible avec l'offre locale disponible

La FNAB vous propose des pistes pour vous aider dans la mise en place de votre commande publique : <http://www.repasbio.org/rediger-son-appel-doffres>

c) Former le personnel aux spécificités des produits bio

Il faut réactiver le métier de cuisinier, le mettre au cœur de la démarche et le valoriser. Les produits bio ont en effet des spécificités qui les distinguent des produits conventionnels et ils se cuisinent différemment : dépourvus de pesticides, les légumes n'ont pas besoin d'être épluchés ce qui permet à la fois un meilleur apport nutritionnel et un gain de temps ! Les produits bio sont plus riches en matière sèche, ont besoin de moins de temps de cuisson... bref, un nouveau rapport à l'aliment est à explorer. Une formation des cuisiniers, en intra ou en extra, est essentielle, pour offrir aux convives des plats appétissants.

La FNAB propose à tous les acteurs de la restauration collective un accompagnement et des formations délivrés par un réseau de professionnels formateurs pour introduire et valoriser les produits bio sur tout le territoire. Voir : <http://www.repasbio.org/catalogue-des-formations-du-reseau-fnab>

d) Maîtriser son budget

A première vue, les produits bio sont plus chers à l'achat que bon nombre de produits conventionnels. Aujourd'hui, il est possible de limiter le surcoût lié à l'introduction de produits bio en veillant à certains points :

> Limiter le gaspillage alimentaire

En distribuant le pain bio en fin de self, par exemple, ou en appliquant les grammages recommandés

par le GEMRCN¹³ et par les diététiciens.

Demander aux convives de jeter eux-même leurs restes dans une poubelle spéciale « gaspillage » - puis effectuer des pesées de ces restes. Ce qui est resté en cuisine et n'a pas été servi peut faire l'objet d'un repas solidaire (voir le projet La bio pour tous de l'association Bio Consom'acteurs). Faire différentes poubelles (plutôt « trier » ?) demande un effort de la part des convives mais cela permet de pouvoir gagner du temps par la suite et d'orienter son axe de progression.

> Maîtriser des quantités

L'évaluation du taux de gaspillage permettra de réajuster les portions dans les assiettes. Le passage au bio permet de réduire naturellement les quantités puisque les produits bio sont plus riches en matière sèche et ont une fonte moindre à la cuisson. Pour un résultat identique dans l'assiette, on peut acheter en plus petites quantités avant cuisson.

> Respecter la saisonnalité des produits

> Valoriser les protéines végétales

Les céréales et les légumineuses (pois, haricots, lentilles vertes, corail...) sont une excellente source de protéines qui répondent largement aux besoins nutritionnels dans le cadre d'une alimentation équilibrée. Bien moins chères que les protéines animales, elles peuvent aisément constituer un substitut.

> Repenser un menu à 4 composantes au lieu de 5

Ce menu doit être composé d'un plat protidique, d'un légume d'accompagnement, d'un produit laitier, de pain et d'une entrée ou d'un dessert.

> Privilégier l'introduction de produits bruts...

Et remplacer les plats tout prêts (pizzas, quiches, sauces...), coûteux et sans intérêt nutritionnel, par une préparation maison bio, quitte à ce qu'elle soit moins élaborée.

> Privilégier une introduction régulière et progressive

Instaurer un menu périodique 100% bio n'aide pas à structurer la filière et à rendre la démarche durable. Mieux vaut introduire la bio de manière progressive et planifiée afin de structurer durablement la filière. Cela permet au personnel de prendre le temps de se former et de changer les habitudes de cuisine. On peut changer certains produits, comme les produits laitiers, œufs et le pain, qui sont souvent privilégiés au début de la démarche.

> Instaurer une relation de partenariat avec les fournisseurs bio locaux

Il faut centraliser et mutualiser les ressources : quand les prix augmentent, ce sont les intermédiaires qui en bénéficient et non les producteurs. Diminuer les intermédiaires permet de réduire les coûts. Un partenariat peut également permettre de diminuer les coûts de logistique, de planifier l'approvisionnement à l'année, d'acheter en gros.

13. groupe d'étude des marchés restauration collective et nutrition

e) Accompagner et valoriser l'arrivée des produits bio

> Mettre la bio en valeur visuellement

Différencier les produits bio par une signalétique, Corabio distribue par exemple des étiquettes « BIO LOCAL ».

Afficher des posters, organiser des expositions.... On peut trouver des supports de communication sur le site de l'agence bio (www.agencebio.org/les-outils-disposition) et des outils pédagogiques auprès de l'association Bio Consom'acteurs (www.bioconsomacteurs.org).

> Créer des animations autour des produits bio

Pourquoi ne pas organiser des dégustations et faire venir des intervenants ? Organiser des rencontres entre, par exemple, un producteur de pain et les élèves et les cuisiniers autour d'un atelier ? Des sorties pour visiter des fermes et des exploitations bio ?

> Impliquer les enseignants

L'implication des enseignants sur les questions d'éducation à l'environnement et au développement durable permettra de sensibiliser les convives à une alimentation de qualité et aux bienfaits de l'agriculture biologique. L'objectif : changer les manières de penser, s'interroger sur de nouveaux modes de consommation. La question des protéines animales remplacées par des protéines végétales pourra par exemple être abordée.



6 Instaurer des jardins potagers collectifs bio et écologiques : un projet à la fois solidaire, pédagogique et d'insertion.

Les potagers collectifs sont particulièrement intéressants en milieu urbain ou dans les quartiers à difficultés : ils permettent aux ménages qui contribuent à le cultiver d'avoir une alimentation partiellement autonome, peuvent favoriser la réinsertion professionnelle (en revendant les fruits et légumes produits) et sont un précieux outil pour sensibiliser les petits comme les grands sur la bio, l'alimentation et l'autonomie.

Les étapes :

- **Trouver un terrain disponible.**
- **Informers les habitants**
- **Créer le jardin proprement dit : définir les enjeux et les caractéristiques du jardin, l'aménagement, l'attribution des parcelles en prenant en compte l'évolutivité du projet.**

Chaque année, la commune de Sauvigny Le Bois (89) augmente la quantité de produits bio dans la restauration scolaire : de 50% lors de l'année scolaire 2012-2013, elle est passée à 65% en 2014-2015. Les achats de proximité ainsi que les produits frais de saison sont privilégiés, et l'objectif est au zéro déchets.

Pour accompagner cette démarche, une ou plusieurs animations mensuelles sont mises en place dans le cadre scolaire et périscolaire selon différentes thématiques : présentation du menu du jour, explication pour les produits et préparations non connues des enfants, éducation nutritionnelle, exploration de « cuisines d'ailleurs », l'éducation au goût en stimulant un esprit de curiosité et de découverte auprès des enfants. Les plats proposés sont très variés afin que les enfants s'approprient des saveurs diverses.

Un budget spécial est dédié pour des visites et pour faire venir des intervenants extérieurs. Un jardin pédagogique a également été mis en place pour assurer le développement de la connaissance des végétaux.



7 Sensibiliser

Pour un changement systémique et pas simplement factuel, faites en sorte que tout le monde comprenne la démarche et y adhère. Une démarche globale efficace doit faire évoluer les mentalités.

> Lutter contre les préjugés

Vous devez mettre en avant l'utilité d'un plan de développement de la bio et mettre en avant les avantages de votre projet pour déconstruire les idées reçues : « l'agriculture biologique est moins productive », « une simple mode », « n'a pas de véritable utilité »... les préjugés vont bon train. Prenez-les en compte à toutes les étapes de votre projet. Il existe un dépliant pour répondre aux biosceptiques¹⁴ !

> Mettre en place des ateliers de cuisine

La bio se cuisine différemment, elle peut intimider... Fini les plats tout faits, les légumes hors saison ! De nouveaux ingrédients font leur entrée. Organiser des ateliers de cuisine collectifs peut motiver les familles à modifier leurs pratiques et à découvrir la cuisine bio sous un jour convivial et positif. Ceci permettra d'intégrer au dispositif des familles qui n'auraient pas forcément été intéressées à la base.

> Organiser des animations pédagogiques pour tous

On peut apprendre à tout âge ! La population ne doit pas rester passive et spectatrice. Apprendre, c'est aussi s'impliquer, d'où l'intérêt d'organiser des rencontres entre les citoyens et les acteurs directs : rencontres avec les producteurs, projections-débats, pique-niques bio, ateliers pour apprendre à créer son propre potager bio, randonnées collectives thématiques (autour de la biodiversité, autour de l'eau etc., en fonction des ressources de votre territoire), animations (voir les animations Ludobio...).

En conclusion, développer la bio locale, ce n'est pas seulement donner l'accès à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement, c'est aussi redynamiser un territoire et favoriser le partage, l'échange, le lien. Votre commune en ressortira plus unie, plus vivante. Il ne reste plus qu'à vous lancer.

14 http://www.corabio.org/images/rubriques/bio-et-local/guide_biosceptique_2014_web.pdf



IV

Le kit élu,
un outil inscrit dans la campagne
« zéro phyto, 100% bio »

Les objectifs de la campagne Zéro phyto 100% bio

- Recenser, encourager et valoriser les engagements des communes vers le zéro phyto 100% bio.
- Inciter toutes les communes à s'améliorer
- Concevoir des outils d'aide et de sensibilisation destinés aux citoyens et aux élus
- Communiquer sur les initiatives locales, permettre les échanges d'expériences

> A qui s'adresse cette campagne ?

La campagne s'adresse à tous les publics : les élus, les responsables de l'entretien des espaces verts communaux, les responsables de restauration collective, mais aussi les citoyens-consommateurs, les agriculteurs, jardiniers, et toutes les personnes volontaires au changement.

> Les porteurs de la campagne

La campagne « zéro phyto 100% bio » est coordonnée par trois associations.

Agir pour l'environnement est une association citoyenne nationale de protection de l'environnement. Le but de l'association est de faire pression sur les responsables politiques et décideurs économiques en menant des campagnes de mobilisation citoyenne réunissant un réseau d'associations et de citoyens le plus large possible.

Partant du constat que les actes de consommation infléchissent les modes de production, l'association Bio Consom'acteurs agit en faveur de la promotion d'une agriculture respectueuse de l'humain et de la nature, de la fourche à la fourchette. Créée en 2004 par des membres de la société civile, Bio Consom'acteurs a pour objet d'origine de promouvoir ce mode d'alimentation qui est en phase avec les défis sociaux, environnementaux et économiques que l'humain doit relever au XXIème siècle. Au-delà de la nourriture, Bio Consom'acteurs défend tous les modes de consommation responsables, c'est-à-dire sobres en ressources, respectueux de l'humain et des écosystèmes.

Généralisations Futures, association agréée par le ministère de l'écologie depuis 2008, mène des actions (enquêtes, colloques, actions en justice, campagne de sensibilisation...) pour informer sur les risques de diverses pollutions (les substances chimiques en général et les pesticides en particulier) et promouvoir des alternatives en vue d'en réduire les impacts négatifs pour la santé et l'environnement. Elle coordonne la Semaine pour les alternatives aux pesticides.



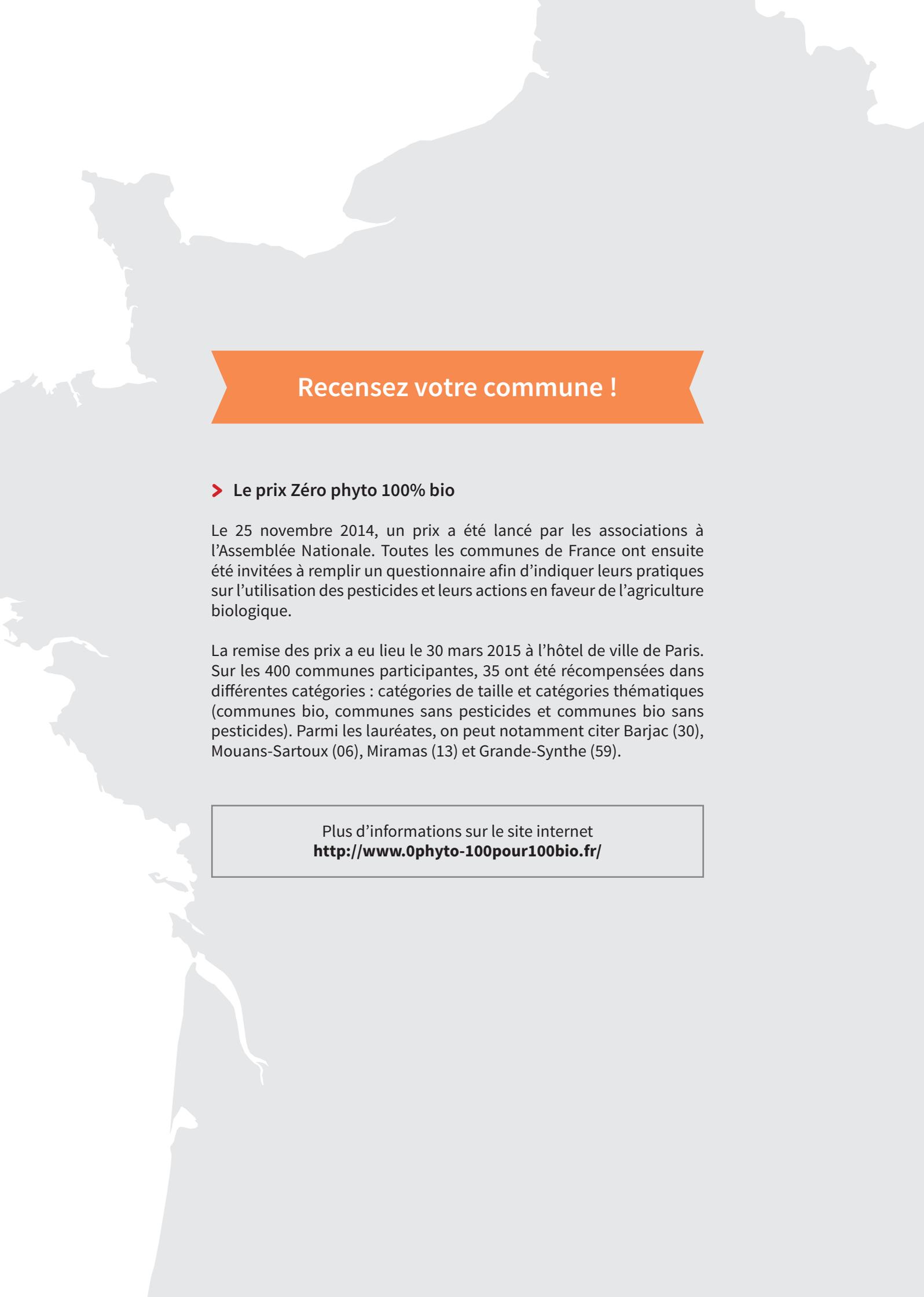
Les cartes interactives Villes et Villages Sans Pesticides et Villes et Villages bio

Les communes de France apparaissent selon le niveau de leur engagement sur ces cartes qui ont été rendues publiques dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides 2014.

villes-et-villages-sans-pesticides.fr recense les communes en fonction de leur usage des pesticides dans les espaces publics municipaux

villes-et-villages-bio.fr recense les communes en fonction de leur engagement sur l'introduction de produits bio en restauration collective



A light gray silhouette of the map of France is positioned in the background on the left side of the page. A prominent orange banner with a ribbon-like shape is centered horizontally in the upper half of the page.

Recensez votre commune !

> Le prix Zéro phyto 100% bio

Le 25 novembre 2014, un prix a été lancé par les associations à l'Assemblée Nationale. Toutes les communes de France ont ensuite été invitées à remplir un questionnaire afin d'indiquer leurs pratiques sur l'utilisation des pesticides et leurs actions en faveur de l'agriculture biologique.

La remise des prix a eu lieu le 30 mars 2015 à l'hôtel de ville de Paris. Sur les 400 communes participantes, 35 ont été récompensées dans différentes catégories : catégories de taille et catégories thématiques (communes bio, communes sans pesticides et communes bio sans pesticides). Parmi les lauréates, on peut notamment citer Barjac (30), Mouans-Sartoux (06), Miramas (13) et Grande-Synthe (59).

Plus d'informations sur le site internet
<http://www.0phyto-100pour100bio.fr/>



Des outils
pour approfondir

Des outils pour aller plus loin

> Des organismes pour vous accompagner

L'agence bio :

<http://www.agencebio.org/>

La FNAB :

<http://www.fnab.org/>

Plante et cité :

<http://www.plante-et-cite.fr/>

Le Collectif « Les pieds dans le plat » :

<http://www.collectifespiedsdansleplat.fr>

Un plus bio :

<http://www.unplusbio.org/>

Agences de l'eau :

<http://www.lesagencesdeleau.fr/>

> Sur les labels

Des fiches thématiques claires et pédagogiques sur la réglementation en agriculture biologique :

<http://www.fnab.org/index.php/component/content/article/705-fiches-reglementation-2014>

<http://www.label-ecojardin.fr/label-ecojardin>

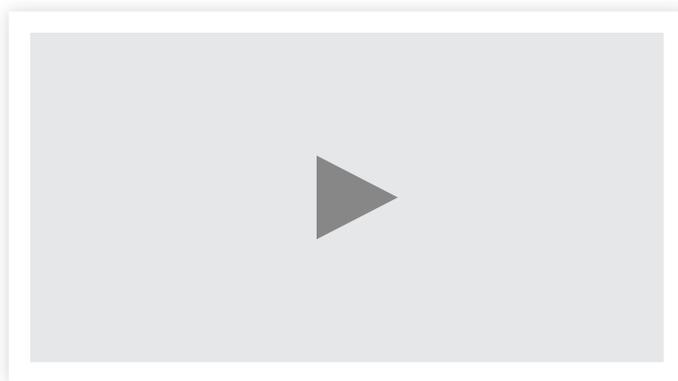
> Pour développer la bio sur votre territoire

Un site très large et très complet qui promeut la transversalité dans les projets de développement territorial de l'agriculture bio. Vous y trouverez des ressources documentaires, et surtout un grand nombre de fiches méthodologiques précises :

<http://www.devlocalbio.org>

La vidéo manger bio c'est bon pour l'eau :

<https://www.youtube.com/watch?v=1jZwGEmZxqc>



➤ **Pour rendre les produits bio plus accessibles**

Un recueil d'expériences innovantes de circuits de proximité à dimension sociale :

<http://www.fnab.org/index.php/se-former-sinformer/nos-publications/325-circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique>

La boîte à outils pour les collectivités territoriales :

http://www.fnab.org/images/files/Se%20former%20s%20%27informer/Nos%20publications/BaO-collectivites-28%2001%2013%20version%20%20web_vdef.pdf

➤ **Pour introduire la bio locale en restauration collective**

Un site complet qui vous guidera dans toutes les étapes pour introduire le bio en restauration collective, avec plusieurs fiches thématiques (rédiger son appel d'offre, maîtriser son budget, communiquer...) mais également des annuaires permettant aux organisateurs d'entrer en contact avec des acteurs clés, comme les producteurs bio de votre région :

<http://www.repasbio.org/>

Un site-plateforme réunissant

des expériences, pour tout porteur de projet ayant besoin d'inspiration :

<http://www.restaurationbio.org/>

Le guide du GAB IDF :

http://www.bioiledefrance.fr/spip/IMG/pdf/Guide-AccompagnementRCBio_GABIDF-2.pdf

Le guide du Ministère de l'agriculture :

<http://agriculture.gouv.fr/guide-de-la-restauration-collective-favoriser-proximite-et-qualite>

Le guide du REFEDD :

http://refedd.org/wp-content/uploads/2013/10/brochure-alimentaire_phase2_web.pdf

Le guide de Colibris :

<http://www.colibris-lemouvement.org/agir/guide-tnt/convertir-une-cantine-l'alimentation-biologique>

Des kits d'animation pour les restaurants scolaires des écoles élémentaires :

<http://www.agencebio.org/kits-restauration-scolaire>

Des outils pédagogiques

Ludobio, la mallette de jeux de Bio Consom'acteurs, un outil pédagogique pour apprendre la bio en s'amusant :

<http://ludobio.fr/>

➤ Pour passer au zéro phyto

Le guide de Natureparif :

<http://www.natureparif.fr/attachments/guidegd/guide-interactif.pdf>

Un guide sur les produits d'entretien écologiques :

<http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/File/Guides%20techniques/guidetk-produits-entretien.pdf>

Un guide sur le désherbage alternatif :

http://www.gestiondifferentiee.be/files/presentations_ppt_journee_demos/22_mars_2012/Quelle_machine_a_quel_a_quel_endroit.ppt.pdf

Pour apprendre à communiquer sur le zéro phyto :

<http://www.gestiondifferentiee.org/spip.php?article808>

Désherber sans pesticides dans nos communes :

http://www.gestiondifferentiee.org/IMG/pdf/guide_pesticides_vallons_vilaine.pdf

Faire un plan de désherbage communal :

http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CC_Plan_de_Desherbage_Communal_v2013_cle412c11.pdf

Communiquer sur le zéro phyto dans les cimetières :

<http://www.nantes.fr/files/PDF/Publications/02-VDN/Zero-phyto.pdf>

Sur les bienfaits du végétal en ville :

http://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor_PDF/CiteVerte_BienfaitsVegetalVille2014.pdf

Une offre de service public pour accompagner les collectivités vers le zéro phyto :

http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/plaquette_zero_phyto_v21012014.pdf

Le répertoire des partenaires '0 phyto' (réalisé par Plante & Cité) et téléchargeable en cliquant sur ce lien :

<http://www.cnfpt.fr/content/politiques-publiques-zero-pesticides-0?gl=NjliOGJkMzI>

5 vidéos pratico-pratiques pour accompagner les agents vers la gestion de l'espace public sans pesticide :

<http://video.cnfpt.fr/?gl=NjliOGJkMzI>

Gestion différenciée, CERDD :

<http://fr.calameo.com/read/00074977809585a470cc2>

Guide cimetière :

<http://www.natureparif.fr/agir/plateforme-thematique/espaces-verts/346-espaces-a-contraintes/1475-guide-pratique-conception-et-gestion-ecologique-des-cimetieres>

Guide des alternatives au désherbage chimique :

<http://www.bretagne-environnement.org/Media/Documentation/Bibliographies/Guide-des-alternatives-au-desherbage-chimique-dans-les-communes-ed.-2012>

Panneaux de communication proposés par Natureparif :

http://www.natureparif.fr/attachments/forumdesacteurs/zeropesticides/panneaux_nature_parif_P1BD.jpg

L'exposition zéro pesticide dans nos villes et villages proposée par plusieurs structures dans toute la France dont Natureparif :

<http://www.natureparif.fr/agir/evenements-a-la-une/expositions/197-exposition-zero-pesticide>

> Études et recherches

Résidus de pesticides dans les fruits et légumes, Générations futures :

<http://www.generations-futures.fr/pesticides/residus-de-pesticides-dans-les-ruits-et-legumes/>

Pesticides, effet sur la santé, INSERM :

<http://www.inserm.fr/actualites/rubriques/actualites-societe/pesticides-effets-sur-la-sante-une-expertise-collective-de-l-inserm>

Crédits photos

Direction des Jardins, Sébastien Perrault (p. 7) - PhotonQuantique (p. 9) - S. Priou (p. 10)
Leonard J Matthews (p. 12) - Danny Perez Photography (p. 14) - Lee Royal (p. 19) - Dame Cécile (p. 21)
Créative Commons (p. 35) - D. Gouray (p. 36).



> AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Agir pour l'Environnement est une association citoyenne nationale de protection de l'environnement. Le but de l'association est de faire pression sur les responsables politiques et décideurs économiques en menant des campagnes de mobilisation citoyenne réunissant un réseau d'associations et de citoyens le plus large possible.

www.agirpourenvironnement.org

> BIO CONSOM'ACTEURS

L'association **Bio Consom'acteurs** agit en faveur du développement d'une agriculture biologique locale et équitable et de la consommation des produits qui en sont issus. A cet effet, elle sensibilise et informe les citoyens (consommateurs et leurs familles) sur l'importance de leurs choix de consommation, interpelle les élus sur la nécessité de mettre tous les moyens en oeuvre pour favoriser cette agriculture et encourage des échanges garantissant, du producteur au consommateur, des pratiques sociales et économiques respectueuses de l'Homme et de son environnement.

www.bioconsomacteurs.org

> GÉNÉRATIONS FUTURES

Généralions Futures est une association loi 1901, sans but lucratif, de défense de l'environnement agréée par le ministère de l'écologie et reconnue d'intérêt général, fondée en 1996. Cette association mène des actions (enquêtes, colloques, actions en justice, campagne de sensibilisation...) pour informer sur les risques de diverses pollutions (notamment les substances chimiques en général et les pesticides en particulier, sujet pour lequel son expertise est reconnue) et promouvoir des alternatives en vue d'en réduire les impacts négatifs pour la santé et l'environnement.

www.generations-futures.fr

